

Séance du conseil communautaire

Jeudi 5 mars 2020

ORDRE DU JOUR

Finances / budget

QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2020-019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget principal dressé par le Trésorier principal, receveur intercommunal, pour l'exercice budgétaire 2019, qui confirme le résultat du compte administratif 2019.

QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2020-020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé par le Trésorier principal, receveur intercommunal, pour l'exercice budgétaire 2019, qui confirme le résultat du compte administratif 2019.

QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2020-021 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE JONCQUIER & MORELLES DE CAMARET-SUR-AIGUES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité *Joncquier & Morelles* de Camaret-sur-Aigues, dressé par le Trésorier principal, pour l'exercice budgétaire 2019, qui confirme le résultat du compte administratif 2019.

QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2020-022 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2019 du budget principal qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2019, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019 : + 175 367,98 €

Reprise de l'exercice antérieur : + 415 564,44 €

Résultat de clôture : + 590 932,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019 : + 958 104,20 €

Reprise de l'exercice antérieur : + 737 342,90 €

Résultat de clôture : + 1 695 447,10 €

Restes à réaliser reportés en 2020 (dépenses) : - 710 450,00 €

Résultat cumulé : + 984 997,10 €

QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2020-023 : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement collectif qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2019, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2019 :	+ 857 517,92 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 56 112,57 €
Résultat de clôture :	+ 913 630,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019 :	- 72 346,15 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 724 400,91 €
Résultat de clôture :	+ 652 054,76 €
Restes à réaliser reportés en 2020 (dépenses) :	- 576 000,00 €
Résultat cumulé :	+ 76 054,76 €

QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2020-024 : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE JONCQUIER & MORELLES DE CAMARET-SUR-AYGUES**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique *Joncquier & Morelles* de Camaret-sur-Ayguès qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2019, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019 :	- 22 226,86 €
Reprise de l'exercice antérieur :	- 201 457,71 €
Résultat de clôture :	- 223 684,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019 :	+ 101 365,86 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 993 162,81 €
Résultat de clôture :	+ 1 094 528,67 €

Les extraits des comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 sont adressés aux conseillers par voie dématérialisée.

→ Note de synthèse n°1 pour les questions n°4, 5 et 6

QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2020-025 : **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Au vu du résultat de clôture du compte administratif du budget principal 2019, le conseil communautaire dispose de la faculté d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Compte tenu des excédents dégagés par la section d'investissement, il est proposé au conseil communautaire de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement, et de le maintenir intégralement en section de fonctionnement.

QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2020-026 : **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Au vu du résultat de clôture du compte administratif du budget annexe assainissement 2019, le conseil communautaire dispose de la faculté d'affecter tout ou partie de l'excédent de la section d'exploitation en section d'investissement.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation partielle de l'excédent d'exploitation, à hauteur de 850 000 €, en section d'investissement, et le maintien du solde, soit 63 630,49 €, en section d'exploitation.

QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2020-027 : **REPRISE DE L'ACTIF DE L'UASA DU BEAL ET DE LA RUADE DANS LE BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la reprise de l'actif (amortissements, subventions transférées) de l'UASA du Béal et de la Ruade dans le budget primitif principal 2020.

→ *Note de synthèse n°2*

Environnement / déchets ménagers

QUESTION N°10 / DELIBERATION N° 2020-028 : **REGLEMENT POUR L'ACCES AU SERVICE DE BROYAGE DES VEGETAUX A DOMICILE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est amené à approuver le règlement pour l'accès au service de broyage des végétaux à domicile modifié.

Le règlement est adressé aux conseillers par voie dématérialisée.

→ *Note de synthèse n°3*

QUESTION N°11 / DELIBERATION N°2020-029 : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA DISTILLERIE « LE BOIS DES DAMES » POUR LA REPRISE DU BOIS BROYE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Par délibération du 8 décembre 2016, le conseil communautaire avait approuvé la convention à passer avec la distillerie *Le Bois des Dames*, sise à Violès, l'autorisant à récupérer une partie du bois broyé en déchetterie, au prix de 15 € la tonne. Cette convention est arrivée à son terme à la fin 2019. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la nouvelle convention à passer avec cet établissement, en tous points similaire à la précédente, et à autoriser le Président à la signer.

Le projet de convention est joint en annexe

→ *Note de synthèse n°4*

QUESTION N°12 / DELIBERATION N°2020-030 : **ADHESION A L'ASSOCIATION DE REFLEXION SUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU BASSIN DE VIE RHODANIEN / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'adhésion de la communauté de communes à l'Association de réflexion sur les déchets ménagers et assimilés du bassin de vie Rhodanien, créée en vue de trouver de nouveaux débouchés, de nouvelles filières et de nouveaux exutoires pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Le projet de statut est joint en annexe

→ *Note de synthèse n°5*

Développement économique / tourisme

QUESTION N°13 / DELIBERATION N°2020-031 : **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE VAUCLUSE PROVENCE ATTRACTIVITE**

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

La convention passée avec Vacluse Provence Attractivité a pris effet au 1^{er} janvier 2019 et pour une durée d'un an. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la nouvelle convention de partenariat avec cette agence départementale, en charge du développement économique et touristique, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le projet de convention est transmis par voie dématérialisée.

→ *Note de synthèse n°6*

Assainissement

QUESTION N°14 / DELIBERATION 2020-032 : RETROCESSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DU POSTE DE RELEVAGE LOTISSEMENT CAMPAGNE ROCANTINE A PIOLENC

RAPPORTEUR : M. JULIEN MERLE

Le conseil communautaire est amené à approuver l'intégration dans le patrimoine du réseau public de collecte des eaux usées situé *Lotissement Campagne Rocantine* à Piolenc. Il s'agit d'un réseau gravitaire de diamètre 200 mm, de 400 mètres linéaires, d'un réseau en refoulement de diamètre 90 mm, de 100 mètres linéaires, avec 13 regards et 33 boîtes de branchement.

→ *Note de synthèse n°7*

Commande publique

QUESTION N°15 / DELIBERATION N°2020-033 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LE DECHARGEMENT DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET POUR LE TRI SELECTIF

RAPPORTEUR : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est amené à entériner le choix de la commission d'appel d'offres qui, lors de sa réunion du 27 février, a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché relatif à la fourniture, la livraison et le déchargement de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif.

→ *Note de synthèse n°8*

Finances / budget

QUESTION N°16 / DELIBERATION N°2020-034 : ENGAGEMENT D'UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2020 / APPROBATION

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à engager, liquider et mandater une dépense d'investissement sur le budget principal 2020, à hauteur de 150 000 € à l'article 204173, et à approuver le plan de financement joint en annexe.

Ce plan de financement est adressé aux conseillers par voie dématérialisée

→ *Note de synthèse n°9*

Personnel

QUESTION N°17 / DELIBERATION N°2020-035 : CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE" / APPROBATION

Annule et remplace la délibération n°2020-016 adoptée par le conseil communautaire le 30 janvier 2020

Rapporteur : M. Max IVAN

Le plein exercice de la compétence développement économique et touristique nécessite, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie touristique, qu'un emploi à temps complet y soit consacré.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création d'un emploi de chargé de mission "développement économique et touristique" à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2020, qui sera chargé du suivi et de la mise en œuvre de l'étude de stratégie touristique.

Type et durée de contrat : CDD d'une durée de 3 ans (article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Niveau de rémunération : indice brut 348 (indice majoré 326)

QUESTION N°18 / DELIBERATION N°2020-036 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE / APPROBATION

Rapporteur : M. Max IVAN

En vue de pourvoir l'emploi de chauffeur de véhicules de collecte bientôt vacant en raison de l'engagement d'une procédure de licenciement, le conseil communautaire est appelé à approuver la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe permettant le recrutement d'un agent par voie de détachement, sur le fondement de l'article L. 4139-2 du Code de la défense.

QUESTION N°19 / DELIBERATION N°2020-037 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE / APPROBATION

Rapporteur : M. Max IVAN

Le contrat de travail de l'agent qui occupe les fonctions de gardien de la déchetterie de Piolenc prend fin le 31 mars prochain.

Afin d'assurer la continuité de ce service, le conseil communautaire est appelé à approuver la création d'un emploi d'adjoint technique recruté sur la base d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée déterminée de douze mois, renouvelable dans la limite de dix-huit mois consécutifs (article de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

→ *Note de synthèse n°10 pour les questions 17, 18 et 19*

Commande publique

QUESTION N°20 / DELIBERATION N°2020-038 : MODIFICATION DE LA LIMITATION DE L'ATTRIBUTION DELEGUEE AU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS / APPROBATION

Rapporteur : M. Max IVAN

Le conseil communautaire est appelé à approuver la modification de la limitation de l'attribution déléguée au Président en matière de marchés publics, fixée à 40 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2020.

→ *Note de synthèse n°11*